



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 octobre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 octobre 2004

**Convention d'octroi à la SEMIE d'une subvention pour équilibre  
financier d'une opération de réhabilitation et construction de 24  
logements sociaux**

[Annexe]

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004**

DELIBERATION D20040440

## **financier d'une opération de réhabilitation et construction de 24 logements sociaux**

Monsieur Rémy LANDAIS, Conseiller Municipal Spéc.Adj.Quartier, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort a sollicité la SEMIE pour réaliser de l'habitat à caractère social dans divers secteurs de la Ville.

Dans ce cadre, la SEMIE va réhabiliter et construire plusieurs bâtiments dans divers secteurs du centre de Niort. Ces opérations comportent des contraintes architecturales, techniques et foncières qui induisent des surcoûts financiers.

Les subventions sollicitées par la SEMIE pour surcharge foncière permettent la réalisation de ces opérations de réhabilitation et de construction en maintenant un équilibre financier.

Conformément à l'article L 1523-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, tout versement de subventions d'une collectivité territoriale à une société d'économie mixte exerçant une activité de construction ou de gestion de logements sociaux, pour la réalisation d'un programme de logements, doit s'accompagner d'une convention d'octroi fixant les obligations contractées en contrepartie de l'aide accordée.

Les opérations concernées par cette convention permettront la réhabilitation et la construction de 24 logements sociaux. Ce sont :

- opération 2 et 4 rue de Souché : 2 logements,
- opération à l'angle de l'avenue de Paris et de la rue de Souché : 5 logements,
- opération 86 et 88 avenue de Paris : 7 logements,
- opération 25 rue de Bellune : 8 logements,
- opération 44 et 46 rue du Clou-Bouchet : 2 logements.

La subvention proposée par la Ville de Niort pour ces opérations dans le cadre de la convention à intervenir est de 462.000 €. Ce montant est calculé sur les bases des bilans prévisionnels des opérations. Il est proposé d'établir un échéancier de versement de cette subvention comme suit :

- 174 000 € sur le budget 2004
- 134 000 € sur le budget 2005
- 154 000 € sur le budget 2006

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention pour équilibre financier à la SEMIE de Niort d'un montant de 462.000 €, selon les modalités de versement ci-dessus définies;
- autoriser Le Maire à signer la convention d'octroi de cette subvention à intervenir ;
- inscrire au budget général 2004 – fonction 65 – sous-fonction 8241 – compte 6572 la somme de 174 000 € correspondant au premier versement de la subvention.

*Monsieur Gilles FRAPPIER, Président de la SEMIE, n'ayant participé ni au vote, ni au débat.*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 1  
Excusé : 7

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
Le Conseiller Municipal Spécial Adjoint de  
Quartier

**Rémy LANDAIS**